

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26 09 23

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Approbation du tableau de classement des voies communales

La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales date de 2021.

L'article L.2334-22 du Code Général des Collectivité Territoriale définit que la deuxième fraction de la dotation de solidarité est répartie pour 30% de son montant, proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

En application du Décret n°2022-635 du 22 avril 2022, Monsieur le Maire a créé par arrêté municipal des voies vertes qu'il propose d'intégrer au domaine public communal :

- La voie nommée « de la petite vitesse » et dont les limites sont : Place de la Gare à la route d'Aulnoye
- La ruelle des Blés et dont les limites sont : rue de Berlaimont et rue du Moulin Saint-Pierre
- La voie du champ de Mars et dont les limites sont : entre le square de la Madeleine et le Champ de Mars, desservant la ferme pédagogique et en impasse jusqu'à la demi-lune surplombant la rue Chabloz.
- Le sentier des jardiniers entre le square de la Madeleine et le rue Chabloz
- La rue du Pont des Dames entre la rue de la Poudrière et la rue de Mons
- La rue d'Orléans entre la Place du Général Leclerc et la rue de Fourmies

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le tableau des voies communales annexé, mis à jour des voies ci-dessus citées. Il précise aussi que les longueurs des voies communes ont été corrigées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le tableau de classement des voies communales annexé à la présente

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre